

<p style="text-align: center;">COMITE DIRECTEUR Le 22 octobre 2022 – FFAviron – Nogent-sur-Marne PROCÈS-VERBAL</p>

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral (matin uniquement)
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guytaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral (matin uniquement)
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 18 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

La matinée :

Yannick Schulte – Responsable du Programme Génération 2024/2028 et des collectifs U19 et U23

Charles Delval – Responsable du Programme Ambitions 2024 Para

Manon Cottrel – Responsable du Pôle Communication

Excusés :	Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Hélène GIGLEUX	Directrice du Pôle Clubs et Territoires
Christophe PIALAT	Directeur du Pôle Développement et Innovation

Le Président ouvre la séance à 9h10.

Le comité directeur souhaite un prompt rétablissement à F. Freslon.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 26 août 2022

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 26 août 2022.

LE PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (16 présents).

2/ Point DTN/DG : Bilans et perspectives

Les interventions du DTN porteront sur les bilans :

- du déploiement opérationnel du projet fédéral avec la réorganisation fédérale qui en découle,
- du haut-niveau et de la haute-performance avec les Responsables Programme Ambitions 2024/2028 et Programme Ambitions 2024 Para pour une analyse de la saison internationale 2022,
- des différentes activités des pôles Clubs et Territoires, Développement et Innovation et Communication/Marketing.

• Déploiement opérationnel du Projet fédéral (Annexe 1)

S. Vieilledent précise que 2022 a été une année de restructuration et de mise en place de la partie opérationnelle du projet fédéral. Pour rappel, celle-ci s'organise autour de 3 grandes actions stratégiques :

- Optimiser nos modèles de développement et transformer notre modèle économique : se préparer à l'après 2024 en embarquant un ensemble d'évolution de modèles des pratiques et équilibrer nos ressources propres et les ressources publiques,
- Déployer la stratégie haut-niveau/haute-performance 2024/2028,
- Optimiser et innover notre organisation et nos méthodes de travail : optimiser nos méthodes et process.

1- Optimiser nos modèles de développement et transformer notre modèle économique

- En relevant le challenge du développement de la **pratique libre** et de la **révolution digitale du sport** notamment grâce à notre **pratique indoor**.
- En structurant et déployant notre stratégie de **développement durable**.
- En accélérant le déploiement de nos pratiques en **mer, de sport santé et de mixité**.
- En développant une **offre d'activité dynamique et innovante** de notre pratique en **rivière**.

2- Déployer la stratégie HN/HP 2024/2028

- En redynamisant la haute performance, dans l'urgence afin de garantir la performance de nos équipes aux Jeux de Paris 2024.
- En anticipant la préparation des Jeux Olympiques de Los Angeles.
- En repensant la structuration nationale, l'action de la DTN sur l'accès au haut-niveau et la cohérence technique nationale.

3- Optimiser et Innover notre organisation et nos méthodes de travail

- Simplifier, clarifier et optimiser l'organisation
- Favoriser le travail en commun et la coordination interservices
- Intégrer un plan de communication dans chaque projet (faire savoir)

- Définir et déployer une stratégie en marketing sportif (partenariat)
- Développer notre réseau d'influence et nos capacités de collaboration institutionnelle et privée au national et à l'international

Au niveau méthodologique, cette déclinaison s'appuiera notamment sur :

- Une volonté forte d'établir des **priorités d'actions**
- Une capacité à définir précisément la bonne **répartition** entre actions **régionales** et **nationales**
- **Un suivi et un pilotage du déploiement**
- Un **déploiement adapté** aux spécificités et besoins de chaque territoire à travers la signature de **conventions territoriales avec les ligues (concept du catalogue d'action)**

S. Vieilledent reprend ensuite de manière synthétique les objectifs sur chaque axe du Projet fédéral et détaille les actions prévues en 2022 et d'ici 2024

Pour l'axe 1 : L'Aviron pour toutes et tous

Avec le Pôle Développement des pratiques et Innovation coordonné par Christophe Pialat, la priorité est donnée au développement de l'indoor, activité qui répond pleinement à notre besoin de transformation économique. Ce secteur connaît de plus un contexte concurrentiel extrêmement actif.

L'aviron indoor permet de sortir de notre pratique intimiste en s'ouvrant à une pratique grand public. Il faut surfer sur les possibilités qui s'offrent à la fédération pour aller conquérir des publics jusque-là inaccessibles. L'action principale se concentre sur le développement et le déploiement d'une plateforme de contenu pédagogique en ligne à destination de tous les propriétaires d'un « rameur indoor ».

Quand à l'aviron de mer, nous devons maintenir la dynamique lancée depuis plusieurs années par Yvonnig Foucaud. Cette pratique nous permettra de continuer notre développement autour des évolutions vers le sport tourisme, le sport expérientiel et les nouvelles pratiques compétitives. Les actions prioritaires s'orientent autour du projet nautic santé en collaboration avec la FFVoile.

L'aviron santé, est maintenu comme action phare de la FFA avec une stabilisation des actions pour 2022. Une orientation scolaire est venue animer les actions de cette thématique avec le concept Avi'Santé à l'école.

Pour l'aviron scolaire, coordonné en 2022 par Mickael Marteau, les programmes Rame en 5^{ème} et Rame en 5^{ème} se jette à l'eau continuent de se développer et de se moderniser avec le déploiement de nouvelles activités comme « l'Avi santé à l'école » ou la conception d'un projet d'Escape Game.

Une forte dynamique de développement de notre relationnel et réseau est aussi lancée auprès de l'éducation nationale et de l'UNSS, sur la thématique de la formation des professeurs.

Sur l'aviron handi les actions de développement s'orientent, sur la dynamique impulsée par d^{re} Hélène Gigeux, vers :

- l'augmentation du nombre de licenciés en situation de handicap,
- le développement de la pratique para-aviron chez les jeunes,
- l'augmentation du nombre de structures accueillant des rameurs en situation de handicap,
- le développement de l'offre d'épreuves sportives accessibles au public en situation de handicap,
- l'optimisation de la visibilité de la pratique para-aviron et de nos actions,

- le maintien des bonnes collaborations avec le CPSF et la FFSA.

Le taux d'avancement des projets/actions de l'axe 1 est de 66% pour 2022 et 30% pour 2024.

Pour l'axe 2 : Une nouvelle politique de HP/HN

Le détail de la saison sera repris dans la prise de parole prévue ultérieurement. Concernant le déploiement du projet fédéral, les actions ont débuté de bonne manière, orientées sur les objectifs rappelés en introduction et résultant des feuilles de route établies lors du debriefing post Tokyo 2020.

Le taux d'avancement des projets/actions de l'axe 2 est de 85% pour 2022 et 74% pour 2024.

Pour l'axe 3 : Une fédération au service de ses clubs et de ses territoires

Pour rappel, les objectifs sont orientés sur les points suivants :

- permettre aux ligues, aux départements et aux clubs de **déployer au mieux leurs projets associatifs en lien avec le projet fédéral.**
- **déployer une offre d'animation sportive pertinente et dynamique.**
- **développer et déployer une offre de formation et un niveau d'emploi** permettant aux clubs de structurer leurs actions au quotidien.
- **établir un contact direct entre les besoins opérationnels des structures affiliées et des solutions disponibles.**

Les actions se sont orientées sur la mise en place d'un pôle dédié, coordonné par Hélène Gigleux. Outre les missions d'accompagnement et de services aux clubs et aux territoires, le déploiement du projet fédéral sur cette thématique s'est caractérisé à travers le soutien des structures sur les sujets de mixité, handicap et développement durable et aussi la mise en place du « Programme Accompagnement des structures ».

L'arrivée de Virginie Telliez, nouvelle coordinatrice de l'emploi et de la formation a orienté le sujet sur un état des lieux de nos modèles de formation.

Le taux d'avancement des projets/actions de l'axe 3 est de 79% pour 2022 et 32% pour 2024.

Pour l'axe 4 : Une fédération verte, responsable et éthique

Les objectifs s'orientent notre capacité à :

- positionner le **développement durable** au sein de la **gouvernance** de la fédération
- optimiser, valoriser et **mesurer les actions**
- promouvoir et développer un **modèle économique durable de nos pratiques**
- contribuer à l'éducation et à l'**épanouissement des femmes et des hommes**
- agir sur la **cohésion** et les **solidarités**
- agir sur la **santé** et la **sécurité de nos pratiquants**

Les actions phares 2022 auront vu la mise en place de l'audit OXY, la finalisation de notre stratégie de développement durable, la signature de la charte des 15 engagements écoresponsables, la livraison de la certification ISO 20121 de Libourne et l'ingénierie d'une mallette pédagogique sur la faune et la flore.

Le projet fédéral est avancé à 60% de la totalité des actions initiées.

La FFA a délégué sur l'aviron indoor. Cependant, elle doit ancrer son leadership sur cette pratique et se positionner en tant qu'actrice majeure dans l'environnement fitness.

Le taux d'avancement des projets/actions de l'axe 4 est de 81% pour 2022 et 50% pour 2024.

Discussion :

C. Vandenberghe : les taux d'avancement donnent une image précise du travail accompli par toutes les équipes : élus, cadres techniques, collaborateurs.

S. Perrot se réjouit de la présentation effectuée et de son analyse avec toutes les thématiques abordées.

Elle maintient le fait que la FFA doit s'impliquer sur le terrain et se questionner sur l'avenir du sport.

Elle félicite le travail effectué par H. Gigueux avec l'université de Lyon, en initiant un questionnaire sur le métier d'entraîneur et une excellente restitution dont les données recueillies sont édifiantes sur la problématique de l'emploi et du recrutement.

Elle s'interroge de la traduction sur le terrain de toutes ces thématiques initiées et des problématiques soulevées.

Comment mettre en place un modèle économique, comment rendre viable ce modèle ?

Comment les appliquer sur le terrain au vu de la multiplicité ?

S. Vieilledent : un point sera fait sur les différents pôles. Le programme dirigeantes/dirigeants orienté dans un premier temps sur les problématiques d'emploi et de turn-over est une première réponse.

Concernant l'indoor, pour le déploiement en clubs, régions, la FFA travaille sur des concepts pour que les clubs, régions puissent se développer à travers la captation de nouveaux publics jusqu'ici inatteignable pour nous (pratique libre).

S.Gautier-Guyon regrette que la pratique mer soit affichée au même niveau de déploiement que la santé et la mixité . La FFA s'était engagée à développer l'offre de pratique en mer, or cet axe n'est plus affiché comme une volonté forte de développement dynamique et innovant comme pour la pratique en eaux intérieures.

Le DTN précise qu'il n'est pas de volonté à afficher une hiérarchie dans les actions et les projets.

La présentation respectait seulement le découpage par actions stratégiques du déploiement du projet fédéral.

Le développement de l'aviron de mer est une priorité du projet fédéral sur le développement des pratiques, mais aussi sur la montée en puissance du haut niveau

C. Vandenberghe précise que la mer est au cœur des priorités de développement de la fédération.

P. Trichet revient sur l'axe du développement durable. La fédération s'est fortement investie et les actions ont gagné en importance.

Il est nécessaire de rester ambitieux. La fédération doit avoir des projets audacieux tels que la certification à Libourne et le projet hydrogène à Vaires pour 2024. La FFA est impactante sur le développement durable.

S.Vieilledent rappelle que nos partenaires sont impliqués sur le développement durable. La fédération est pleinement impliquée sur des projets environnementaux incontournables. Toutefois, la FFA doit rendre plus visibles les projets déjà initiés et les mener à bien afin d'en dresser un bilan. (cf audit OXY)

En complément, des projets innovants disponibles composent un catalogue d'actions nous permettant une recherche de financements.

• Pôle Performance : U19/U23, Para et Oly (Annexe 2)

S. Vieilledent rappelle les objectifs fixés pour Paris 2024 et les trois grands programmes.

Le point d'étape précise que l'année 2022 a été chargée avec la mise en place des feuilles de route après les Jeux de Tokyo.

L'échéancier méthodologique de la mise en place de la nouvelle stratégie HP/HN 2021/2024 s'articule comme suit :

- 2022 : Restructuration et mise en place, accompagnement du changement
- 2023 : Ajustement et stabilisation
- 2024 : Optimisation

Au global, la saison 2022 a été encourageante avec :

- Programme PARA : 2 médailles aux championnats d'Europe et 4 médailles aux championnats du monde dont 1 titre
- Programme OLY : 1 médaille aux championnats d'Europe et 1 titre aux championnats du monde.
- Programme Génération 2024 : 2028 : 7 médailles aux championnats d'Europe, 3 médailles aux championnats du monde U23 et 1 médaille chez les U19, victoire du Match France-Grande-Bretagne et une 3^{ème} place à la Coupe de la Jeunesse.

Le DTN félicite l'ensemble des athlètes et leur staff pour les bons résultats de la saison 2022 Puis, détaille les objectifs chiffrés fixés auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Ministère

• U23 :

Le manque de densité du collectif OLY amoindrit le collectif U23 : les meilleurs talents U23 sont intégrés au groupe olympique.

Avec 3 médailles, la France se classe 18^{ème} au classement des médailles World Rowing. L'objectif (11^{ème}) n'est pas atteint.

Au classement PO (classement aux points obtenus par l'ensemble des équipages inscrits d'un pays se classant dans les 8 premiers), la France est 7^{ème} nation, à l'identique de 2021. Le niveau de densité est donc maintenu, c'est satisfaisant.

• U19 :

Suite aux résultats exceptionnels de 2021 avec 5 médailles, il faut relativiser les résultats de cette année.

En 2022, avec 1 médaille de bronze la France se classe 13^{ème} au classement des médailles World Rowing. L'objectif (7^{ème}) n'est pas atteint.

Au classement PO, la France se classe 9^{ème} pour un objectif prévu à la 8^{ème} place.

• PARA :

2022 est une année exceptionnelle.

2^{ème} au classement mondial et 2^{ème} au classement PO.

Un énorme travail de recrutement et de réorganisation a été effectué.

Néanmoins, la vigilance et la persévérance sont la garantie de la stabilité de la performance.

• OLY :

Avec 2 médailles en 2021, la France se positionne 5^{ème} au classement des médailles à Tokyo.

Avec seulement 2 bateaux en finale, elle se classe à la 13^{ème} place au classement PO.

Pour 2022, l'objectif était de stabiliser le nombre de médailles (2) et de positionner un troisième bateau dans une dynamique de médaille pour 2024. Avec 1 titre de champion du Monde, 1 quatrième place et un retour en finale pour le LM2X, nous sommes quasi à l'objectif. La France se classe 6^{ème} au classement des médailles World Rowing avec un objectif 2022 prévu à la 8^{ème} place

Au classement PO, l'objectif était fixé à la 11^{ème} place et nous nous classons 12^{ème}.

* **Programme Génération 2024/2028 (annexe 3)**

Y. Schulte, Responsable du Programme Génération 2024/2028 et des collectifs U19 et U23, dresse le bilan de la saison 2022.

L'analyse s'étend de 2017 à 2022 avec pour rappel l'année 2020, difficilement analysable due au COVID.

Le tableau fait apparaître le nombre de coques et le nombre d'athlètes. Pour le classement des médailles, il est intéressant d'avoir à l'esprit que si l'on présente un 8+, on obtient 1 médaille potentiellement. Or, si l'on joue uniquement le classement, la stratégie est de présenter un 4 et un 2, laissant potentiellement deux chances de médaille.

Le staff a choisi le 8 pour la dynamique de la discipline.

Le capital d'athlètes U19 présente un niveau intéressant.

Si la France n'obtient pas de titre, elle n'est pas classée dans les 7 premières nations.

Depuis 2019 nous avons un potentiel de 15 finalistes mondiaux.

À souligner chez les U19, le niveau est plus dense et plus élevé en couple qu'en pointe.

Il faut aller là où les opportunités se présentent.

Chez U19/U23, les régates de sélection permettent de garder les sportifs sur un objectif de performance collective en attendant la qualification définitive. Le staff souhaite que les RS soient mises en valeur même si cela implique un fort engagement de l'équipe dans leurs organisations : chronométrage, mise en place du bassin, suivi des embarcations, logistique d'embarquement... Un cahier des charges a été rédigé.

Pour le championnat du monde 2023 en France, les objectifs de performance s'orientent notamment sur un huit hommes U19 et un deux sans barreuse U19, embarcations ayant présenté un réel potentiel en 2022.

2017 a été une bonne année avec l'obtention de médailles en bateaux olympiques avec une bonne densité.

Depuis 2017 le secteur est en fragilité. Seuls les PL sont médaillés alors quel est l'intérêt d'avoir des PL médaillés en vue de 2028 ?

Dans le collectif France beaucoup sont séniors première année alors que 43% des champions du Monde U23 en 2022 sont séniors dernière année. Ce qui nous laisse augurer de belles perspectives.

Discussion :

C. Vandenberghe demande si l'intoxication alimentaire subie par les U19/U23 a influencé les résultats.

Y. Schulte ne peut être affirmatif. Il rappelle que 80 % de l'équipe a été touchée. La question de faire forfait s'est posée. Le choix a été de faire courir les athlètes en accord avec le staff médical. Des consignes de courses ont été données en ce sens.

Certes au fil des parcours, constat est fait que les sportifs touchés se sont essouffés.

S. Vieilledent précise que pour garder une analyse des performances la plus objective possible, il y a eu une démarche volontaire de l'équipe d'analyser la situation hors effets intoxication. Néanmoins, avec 4 cinquièmes places en finale A chez les U23, il est légitime de se poser la question des effets limitants d'une telle situation même si les premières courses se sont bien passées, il est indéniable que la capacité de récupération de nos athlètes s'est avérée complexe au fil des parcours.

V. Busser souhaite avoir confirmation de Y. Schulte sur les craintes du staff U19/U23 à voir les organisations des deux régates de sélection réduites à une organisation unique sur décision du bureau fédéral et le souhait du staff à être soutenu logistiquement dans les organisations de ces sélections.

Y. Schulte répond affirmativement.

S. Vieilledent rappelle que la première RS a été organisée en collaboration avec le personnel du siège et des cadres techniques, mais le staff U19/U23 a fortement été sollicité... La problématique organisationnelle est accentuée par les difficultés de gestion de Vaires-Torcy. Il serait préférable de s'appuyer sur une organisation déjà existante « type Libourne 2021 »

P. Trichet : l'analyse met en évidence que le système des RS porte ses fruits, mais celui-ci se fait aux dépens des dynamiques collectives en ligue et en clubs et est supporté financièrement par les ligues et les clubs en grande partie.

Y. Schulte précise qu'en ligue, les RS peuvent amener une dynamique et permettent d'avoir du qualitatif.

P. Goudet constate une forte problématique d'encadrement médical.

S. Vieilledent précise qu'il y a en effet une pénurie de médecins suite à la période de covid. Il serait intéressant que la commission médicale puisse avoir une réflexion sur les difficultés rencontrées sur le recrutement et sur les disponibilités.

P. Lot : le staff U19/U23 tente de constituer des bateaux potentiellement médaillables et les plus longs possibles.

Chez les OLY, on constate les difficultés à être performants en bateaux longs. La mandature précédente a eu la volonté d'afficher un bateau long, le 8, le projet a été abandonné après une saison. Est-il possible de revenir vers la constitution de cette embarcation dès les U19 ?

Y. Schulte se dit favorable à un huit, mais il est nécessaire de disposer de moyens humains et financiers.

De plus, il faut être conscient que la volonté du staff est d'emmener des bateaux médaillables afin de ne pas décourager les rameurs.

P. Lot : nous sommes donc une nation qui ne peut afficher un objectif ambitieux et qui se construit sur plusieurs années. Nous resterons toujours sur la constitution de quatre sans ou quatre de couple.

S. Vieilledent rappelle que des huit ont été constitués en U19 et U23 sur la saison 2022. Une dynamique de long terme est donc en place pour 2028.

Y. Schulte précise qu'une orientation est donnée aux rameurs dès les premiers parcours : en pointe ou en couple. Toutefois, cette orientation n'est pas définitive afin de garder les athlètes dans un objectif de performance.

A. Tollard comprend que Y. Schulte souhaite que les meilleurs U23 soient dans le groupe et non pas chez les OLY.

Y. Schulte : il faut être lucide. Le secteur ne peut fixer un objectif de médaille s'il ne connaît pas l'effectif des rameurs dont dispose le programme.

La réflexion est de savoir si un rameur U23 à fort potentiel peut être rattaché au groupe Oly après sa saison U23. Cela est possible au vu des résultats obtenus par B. Savaete par exemple.

Afin d'optimiser l'objectif prioritaire de Paris 2024, S. Vieilledent précise que le manque de densité de la Génération Paris nous oblige, malheureusement à orienter les meilleurs U23 vers le groupe OLY. En fonction de la cohérence des calendriers et des opportunités de médaille, des allers-retours entre U23 et groupe olympique ont toujours été réalisés.

Le cas Baptiste Savaete en 2022 est un bon exemple

Enfin, il conclut que suite à une année de réorganisation en 2022, les groupes des projets OLY devraient largement se stabiliser dans leur composition en 2023. Cela permettra de mieux connaître et d'anticiper les forces en présence et pouvoir adapter, nos objectifs.

*** Programme Ambitions 2024 Para (annexe 4)**

C. Delval, Responsable du Programme Ambitions 2024 Para, dresse le bilan 2022.

À l'issue de celui-ci, C. Delval précise que le secteur espère l'obtention de nouvelles classifications internationales afin de recruter plus largement.

Discussion :

C. Vandenberghe remarque qu'au niveau international il existe des disparités en PR1 au niveau de la classification.

C. Delval précise qu'il faut faire confiance à la classification entérinée.

S. Vieilledent informe que pour les PARA, le sujet de la classification et du recrutement représente une large partie des missions de l'équipe d'encadrement. Suite au debriefing post Tokyo, des axes d'amélioration ont été identifiés dans la feuille de route de l'équipe jusqu'à Paris 2024.

- montée en compétence et en capacité de réseau sur les classifications internationales (formation classificateur international pour F. Doucet),
- présence forte sur les réseaux nationaux de recrutement et de détection PARA,
- déploiement d'une campagne nationale de recrutement « Rêver, Ramer, Triompher »

Pour mener à bien l'ensemble des actions d'ici Paris, le DTN précise aussi que le staff a été renforcé par L. Mariage sur un contrat Ministère des sports de préparation olympique et paralympique et G. Pontois sur un contrat ESQ PARA SPORT porté par un financement ANS

S. Vieilledent indique que les résultats concernant la Mer ne seront pas évoqués en détail, la saison n'étant pas terminée, les championnats d'Europe du Beach Rowing se déroulant la semaine prochaine. Il précise qu'une médaille de bronze en 2xMixte et cinq quatrièmes places ont été obtenues au Championnat du monde de Beach rowing de Saundersfoot.

• Programme Ambitions 2024 OLY (annexe 5)

S. Vieilledent rappelle que suite aux résultats de Tokyo (2 médailles, mais seulement 2 bateaux en finales) la stratégie pour Paris 2024 est de redynamiser la haute performance, dans l'urgence afin de garantir la performance de nos équipes aux Jeux de Paris 2024.

Pour ce faire, les actions se concentrent avant tout sur le maintien de la performance des deux bateaux médaillés à Tokyo (deux de couple homme et deux de couple femme poids léger). Afin d'améliorer les résultats de Tokyo en termes de médailles et de repositionner la France dans le top 10 du classement PO, un ensemble de projets sont aussi relancés autour de bateaux historiquement maîtrisés par la France et en lien avec le niveau de performance et la densité du collectif France au lendemain des JOP de Tokyo.

Cette stratégie s'appuie sur une méthodologie apportée par J. Grobler autour de 3 grands axes :

- redonner une identité et un leadership fort à l'équipe de France
- repositionner les structures d'entraînement au cœur de la préparation des équipes de France
- intégrer un pilotage précis des projets de performance
- proposer une programmation novatrice tout en protégeant notre méthodologie historique

En 2022, les objectifs étaient :

- l'obtention de 2 médailles
- aller chercher un 3^{ème} projet médaillable pour 2024
- relancer un ensemble de projets pour aller chercher la qualification olympique

Avec un titre de champion du Monde (M2X), une quatrième place (LW2X) et le retour du LM2X en finale nous sommes quasi à l'objectif sur les deux premiers points. 2 bateaux réalisent un

championnat prometteur avec un niveau de qualification olympique à portée de main : W1X et M4X

A. Tixier constate que c'est une année de reconstruction. Il faut être confiant dans les objectifs fixés et accompagner nos équipes.

• **Pôle Marketing/Partenariat et Communication (annexe 6)**

Le DTN présente M. Cottrel, nouvelle Responsable de la Communication.

M. Cottrel dresse un état des lieux, son analyse de la communication de la FFA et les orientations 2023/2024 en lien avec le projet fédéral.

S. Vieilledent revient sur l'importance du faire-savoir et rappelle que Paris 2024 va ouvrir une fenêtre médiatique intéressante.

L'équipe communication a été renouvelée à 100% et le service est maintenant en place.

• **Ressources Humaines (annexe 7)**

En lien avec le déploiement opérationnel du projet fédéral, une réorganisation a été initiée durant la saison 2022. Les différentes évolutions de l'organisation fédérale paraîtront sur le site internet de la FFA ainsi que sur nos réseaux sociaux autour du hashtag **#UNENOUVELLEORGANISATION**.

L'organisation générale se présente comme suit :

· Les pôles opérationnels :

- Pôle performance
- Pôle Développement et Innovation coordonné par C. Pialat
- Pôle Clubs et Territoires coordonné par H. Gigueux

En transverse le Service emploi et formation, coordonné par V. Telliez, et le Service compétitions nationales.

· Les pôles supports :

- Pôle Direction et Relations Institutionnelles
- Pôle Marketing – Communication et Partenariat
- Pôle Comptabilité – Finances et Ressources Humaines

• **Pôle Développement et Innovation (annexe 8)**

Les missions du pôle se concentrent essentiellement sur :

- **développer la pratique de l'aviron en France** (pratique fédérée et pratique libre)
- **positionner et accompagner la pratique de l'aviron sur les enjeux sociétaux du sport**
- **anticiper les évolutions des pratiques sportives**

L'ensemble de ces actions aura pour but d'**augmenter le nombre de licenciés, de pratiquants et de positionner la Fédération Française d'Aviron comme un acteur majeur de la filière sport en France.**

Le DTN précise le projet de la plateforme web et vidéo indoor pour développer la capacité de la FFA à mettre la main sur la pratique libre indoor

• **Pôle Services aux Clubs et aux Territoires (annexe 9)**

Le DTN revoit toutes les thématiques de ce pôle :

- permettre aux ligues, aux départements et aux clubs de **déployer au mieux leurs projets associatifs en lien avec le projet fédéral.**
- **déployer une offre d'animation sportive pertinente et dynamique.**
- **développer et déployer une offre de formation et un niveau d'emploi** permettant aux clubs de structurer leurs actions au quotidien.
- **d'établir un contact direct entre les besoins opérationnels des structures affiliées et des solutions disponibles.**

L'ensemble de ces actions aura pour but de soutenir nos entités déconcentrées afin de mieux **accompagner le déploiement du projet fédéral, le développement des territoires et fidéliser nos pratiquants**

S. Vieilledent rappelle la mise en place du programme Accompagnement des dirigeants.

A. Dall'Acqua souligne la parution d'une newsletter mensuelle sur cette thématique.

La volonté du bureau fédéral est de venir travailler en proximité avec les dynamiques locales des ligues, comités départementaux et de la fédération.

Audrey Dall'Acqua précise que l'enquête avait suscité de l'intérêt, puisque 108 entraîneurs d'aviron salariés ont répondu. Cela a fait apparaître une disparité entre les hommes et les femmes, d'une part au niveau des contrats de travail plus précaires chez les femmes et d'autre part une différenciation en termes d'encadrement, plus ciblé plus vers les catégories jeunes pour les femmes et plus vers les séniors pour les hommes. Concernant les conditions de travail, le temps de travail impacte fortement la vie familiale et reste un point noir autant chez les hommes que chez les femmes.

S. Vieilledent évoque la question de J. Azou posée lors du comité de juin concernant les inscriptions en reconversion sur les listes ministérielles.

Le DTN précise qu'une inscription en reconversion est effectuée sur demande avec un critère unique : avoir été inscrit sur la liste senior sur plusieurs années. Cette inscription est valable 2 ans et peut être effectuée pour un athlète en accompagnement d'une reconversion progressive.

Discussion :

B. Blaise revient sur la collaboration éventuelle avec Decathlon sur l'indoor (pouvoir contacter directement toutes les personnes achetant chez Decathlon un « rameur indoor ») : comment aller chercher au sein des clubs, des ligues, les personnes pratiquant en dehors de la fédération ?

S. Vieilledent : C'est exactement le but de ce genre de collaboration. Amener progressivement vers nos clubs des personnes qui pratiquent notre discipline sans le savoir.

S. Perot précise qu'il faut être vigilant, car l'indoor est développé par des coachs qui proposent des séances en ligne sans aucune référence à la FFAviron.

Le DTN indique qu'il est temps que la fédération reprenne le leadership sur ce sujet. C'est le but du projet plateforme indoor. L'objectif est de rattacher la population en libre pratique à la fédération.

C.Dubouloz comprend la volonté de commercialiser l'outil indoor et souligne l'importance de l'accompagnement dans le cadre de cette pratique. Il faut porter l'argument que la FFA va apporter son savoir-faire.

C.Vandenberghe félicite P. Trichet pour sa nomination en qualité de Secrétaire Général de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président, remet à R. Mouchel la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports.

Puis, V. Busser remet la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports à C. Vandenberghe.

3/ Point financier

La trésorerie disponible est de 1 904 000 euros soit plus de 115 jours de fonctionnement.

Sur le haut niveau, le budget est maîtrisé.

Concernant le développement : un bon nombre d'actions sont en cours de réalisation. Le prévisionnel au 31 décembre sera déficitaire.

Le budget présenté en assemblée générale était équilibré avec une ligne budgétaire "recherche de partenaires" à hauteur de 200 000 euros. Or, à ce jour, les différentes démarches partenariales et mécénales entreprises par la fédération n'ont pas abouti. La perspective du déficit est définie entre 100 000 et 120 000 euros.

Pour 2023, les projections sur le secteur du haut-niveau conduisent à une augmentation des charges entre 15 et 20 % due à un contexte géopolitique difficile.

S. Vieilledent précise qu'en 2023, les lieux des compétitions internationales retenus sont connus pour être onéreux. De plus, pour 2024, l'équipe ne sera pas au Village Olympique. Un hôtel a été retenu et sera testé sur 2023 afin de mettre l'équipe dans les meilleures conditions. Une demande particulière sur ce point sera sollicitée auprès de l'ANS.

• Tarifs 2024

Certaines ligues tenant leur assemblée générale annuelle dès novembre, souhaitent connaître en amont de l'AG fédérale de mars, la tendance d'évolution des tarifs licences, de manière à envisager leurs propres tarifs.

Il ne s'agit que de faire connaître aux ligues une tendance, le comité directeur et l'AG fédérale restent souverains dans leurs décisions.

La commission des finances a effectué une analyse depuis 2017 de l'évolution du nombre de licences A, qui montre que la perte de licences A se fait sur les jeunes de 10 à 18 ans (2 414 licences A perdus sur J10 à J18).

Il est donc envisagé de créer un tarif jeune de 10 à 18 ans différent et moins cher que sur les seniors A et B.

Il est souhaité que les tarifs, au global, soient réactualisés de 5% compte tenu de l'inflation actuelle.

La commission des finances propose donc de créer un tarif licences A jeunes à hauteur de 36 euros soit une baisse de 3 euros (soit 8,33%) sur le tarif actuel, et d'augmenter les licences A seniors A et B à hauteur de 43 euros soit une augmentation de 4 euros.

Cela conduirait à une augmentation globale de 5% de la part fédérale, étant entendu que la part ligue et CD de 9 euros resterait inchangée.

Discussion :

C. Dubouloz s'interroge sur l'application de ces tarifs différenciés dans les clubs. Les structures vont-elles prendre en considération cette évolution ?

C. Vandenberghe précise que les clubs doivent jouer le jeu à travers les tarifs des cotisations.

S. Perot souligne que les clubs proposent déjà des tarifs différents selon les catégories.

S. Gautier-Guyon souligne que bien souvent les plus jeunes bénéficient d'aides à la licence des diverses collectivités alors que les plus âgés, seniors et masters se retrouvent toujours davantage impactés par les augmentations.

C. Dubouloz : la problématique est-elle liée aux tarifs appliqués ou aux prestations proposées ?

F. Banton souhaite que le comité directeur réfléchisse sur ces tarifications.

S. Vieilledent propose d'enquêter auprès des clubs afin d'évaluer le ressenti de l'impact d'un tarif différencié auprès de nos pratiquants et les interroger sur la relation entre la baisse du tarif de la licence et l'attractivité pour les jeunes ?

• Primes médaillés performance

F. Banton, sur proposition du bureau fédéral, présente les montants des primes à la performance sur les grandes compétitions de référence qui sont proposées aux sportifs en fonction des moyens annuels de la fédération

• JEUX OLYMPIQUES-PARALYMPIQUES

Médaille Or : 20 000 euros

Médaille Argent : 12 000 euros

Médaille Bronze 8 000 euros

• CHAMPIONNAT DU MONDE - disciplines olympiques-paralympiques

Médaille Or : 12 000 euros

Médaille Argent : 9 000 euros

Médaille Bronze : 6 000 euros

• CHAMPIONNAT DU MONDE - disciplines non olympiques et non-paralympiques

Médaille Or : 9 000 euros

Médaille Argent : 6 000 euros

Médaille Bronze : 3 000 euros

• CHAMPIONNAT EUROPE - disciplines olympiques et paralympiques

Médaille Or : 3 000 euros

Médaille Argent : 2 000 euros

Médaille Bronze : 1 000 euros

La projection suite aux résultats 2022 est de 100 000 euros.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 Présents)

• Indemnités des arbitres

F. Banton propose de réactualiser les modalités de remboursements des frais de missions sur convocation fédérale pour le corps arbitral :

• Transport : 0,20 du km

- Hébergement : Nuit 85 € + Petit-déjeuner (indemnisation de la nuitée)
- Repas : 19 € par repas sur justificatifs

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 Présents)

Concernant l'organisation des Finales Rame en 5^{ème}, le trésorier précise que la FFA participe à hauteur de 6 000 euros répartis entre les ligues organisatrices des finales.

• **Point de situation suite à Vichy**

La fédération reste en attente de la transmission de dossiers de certains clubs impactés. Des relances ont été effectuées. Dès le 31 octobre, la fédération clôturera le dossier pour transmission à l'ANS.

Les clubs retardataires ne pourront pas bénéficier de l'aide.

• **VNF**

La fédération a remboursé les vignettes aux clubs ayant répondu.

• **Engagement travaux du siège fédéral**

F. Banton précise qu'à ce jour les travaux de réhabilitation, d'agrandissement et d'accessibilité du siège fédéral sont évalués à hauteur de 3 000 000 d'euros, honoraires et frais d'études compris

Le financement est envisagé comme suit ;

Conseil Régional Ile-de-France	1 500 000 €
Agence Nationales du Sport	400 000 € (accessibilité)
Conseil Départemental du Val-de-Marne	100 000 €
Partenariat	400 000 €
Fonds propres	600 000 € soit 20% financés par un emprunt à long terme

Le Trésorier préconise un emprunt sur 15 ou 20 ans de manière à étaler la charge d'amortissement également sur 20 ans afin de ne pas pénaliser le budget fédéral.

F. Banton demande au comité directeur son approbation pour engager ces travaux et contracter un emprunt.

C.Vandenberghe précise que la fédération peut engager ces travaux ce jour au vu des aides pouvant être octroyées pour 2023.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents) :

- LA PROPOSITION DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ DU SIÈGE FÉDÉRAL.
- LA PROPOSITION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT BANCAIRE POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE CETTE RÉHABILITATION.

Ces deux propositions seront soumises aux votes des représentants lors d'une assemblée générale extraordinaire fédérale.

Par ailleurs, le comité directeur autorise la fédération à solliciter la Région Ile de France pour une aide via le dispositif ESIR de 1 500 00 euros est souhaitée.

• **Renouvellement partenariat avec AssoConnect**

La fédération prendra en charge 50% des frais d'adhésion des clubs auprès d'AssoConnect.

• **Valorisation des heures de bénévolat**

F. Banton rappelle l'importance de renseigner le tableau de recensement des heures de bénévolat, car celles-ci représentent une valorisation à indiquer dans les comptes de la fédération.

4/ Assemblée Générale Extraordinaire 2022

Suite à l'approbation du comité directeur concernant la proposition de réhabilitation, d'agrandissement et d'accessibilité du siège fédéral et la souscription d'un emprunt bancaire pour l'engagement des travaux, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée.

Il est donc proposé de tenir une assemblée générale extraordinaire le 9 décembre 2022 en visioconférence.

Puis, il est proposé de tenir l'ordre du jour comme suit :

- 1- Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale
- 2- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022
- 3- Proposition de réhabilitation, d'agrandissement et d'accessibilité du siège fédéral
- 4- Présentation du budget et financement du projet de réhabilitation
- 5- Souscription d'un emprunt bancaire au nom de la FFAviron
- 6- Mandat au Président dans le cadre du projet de réhabilitation
- 7- Questions diverses

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents).

5/ Réglementation sportive 2023

P. Lot présente et commente les modifications apportées à la Réglementation sportive 2023 :

• **Classement Jeune des Clubs (annexe 10)**

La commission des compétitions, suite à la mise en place en 2023 d'une épreuve sélective aux interrégionaux pour accéder au championnat national jeune, propose qu'une nouvelle modalité de classement des clubs soit définie.

La commission a souhaité rendre le plus équitable possible le classement des clubs malgré une densité sportive bien différente d'une zone à l'autre, viser une répartition totale des points de la manière suivante

- 1/3 des points cumulés par les clubs sur les 5 premières épreuves : points de participations, et permettre à l'issue de ces épreuves de l'offre jeunes des différences de points qui encouragent l'émulation entre les clubs et à poursuivre cet objectif de bien figurer au classement national,
- 1/3 des points attribués lors de l'épreuve du championnat de zone,
- 1/3 des points obtenus sur l'épreuve finale : le championnat national jeune.

• **Quotas de zone J14**

Pour la première fois depuis l'existence de l'offre des jeunes, des quotas de zone ont été définis et votés lors du dernier CD de la FFA. Le mode de calcul retenu était le même que celui des quotas bateaux courts et J16. Force a été de constater que ce système n'était pas le plus équitable possible pour cette catégorie de rameurs : de forts écarts entre les zones : zone Sud-Est 9 qualifiés, zone Nord-Est 3 qualifiés, soit 3 fois moins. La commission des compétitions s'est donc saisie de ce problème et a étudié la mise en place d'autres critères,

plus représentatifs de la situation des J14 dans chaque zone. Un groupe de travail s'est donc réuni et a proposé les critères suivants :

- Nombre de licenciés par zone, sur l'année en cours (2022 pour la réglementation sportive 2023) – critère qui pèse pour un 1/3
- Nombre de bateaux finalistes J14 au championnat national jeunes sur les 3 dernières saisons sportives (2019, 2021 et 2022 – 2020 : pas de championnat national jeune en raison du COVID)
- Points de performance obtenus au championnat national, en s'appuyant sur le nouveau projet de classement jeune des clubs, basé sur les résultats du championnat national de la dernière saison : 2022.

Le mode de calcul des quotas de zone pour les J14 est le suivant :

	Licenciés	finalistes	points perf	Moyenne	Proposition
Zone Nord-Est	4,35	2,86	3,82	3,67	4
Zone Nord-Ouest	7,41	7,62	7,03	7,36	7
Zone Sud-Est	7,17	9,71	8,86	8,58	8
Zone Sud-Ouest	5,07	3,81	4,29	4,39	5
	24,00	24,00	24,00	24,00	24,00

• **Définition des sites des événements de zone**

Les lieux des épreuves sont définis pour 2023 comme suit :

Bateaux courts :

- Sud-Ouest : Cazaubon
- Sud-Est : Aiguebelette
- Nord-Ouest : Mantes-la-Jolie
- Nord-Est : Gravelines

Bateaux longs :

- Sud-Ouest : Brive la Gaillarde
- Sud-Est : Mâcon
- Nord-Ouest : à déterminer
- Nord-Est : lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières

• **Championnat de France J14, J16 et U23 2023**

Le programme des courses sur 3 jours est dense et ne peut supporter un report des épreuves en cas de conditions météorologiques défavorables.

Il est donc proposé d'organiser le championnat sur 3,5 jours en débutant le jeudi.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents).

• **Championnat de France Mer**

Suite au désistement de la Seyne-sur-Mer, le Chablais Aviron Thonon s'est porté candidat à l'organisation du Championnat de France mer 2023.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents).

Il est proposé d'ajouter au programme 2023, les courses - SM2x PR3-ID BC-CD 1 rameuse et 1 rameur en couple - para-aviron adapté BC-CD dont 1 rameur para-aviron adapté et 1 rameur valide

- SM4x+ HST : 4 rameuses et rameurs handi-santé dont 1 femme et 1 homme et au moins 2 personnes handi ou santé (présentation d'une attestation).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents).

Suite au Board Européen, aucune modification ne sera apportée à la réglementation sportive 2023, ni à l'annexe 7-3.

•Championnat de France Indoor

S. Vieilledent rappelle que les tarifs Indoor avaient été validés lors du comité directeur de juin avec la volonté de ne pas les augmenter. Or, ceux-ci étaient basés sur un événement organisé en 2021 en connecté. L'organisation 2022 demande un fort investissement de la FFA.

Il est donc proposé de réviser la décision prise en juin d'autant que l'événement est européen et qu'il se déroule dans un stade. L'augmentation proposée permettant de garantir le modèle économique.

Early bird			
	500 m	2000 m	Relais
Licencié	15 €	20 €	50 €
Non licencié	20 €	25 €	70 €
Regular			
	500 m	2000 m	Relais
Licencié	20 €	25 €	60 €
Non licencié	25 €	30 €	80 €

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LES TARIFS PROPOSÉS (16 présents).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (16 présents) L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS APPORTÉES A LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE NATIONALE 2023.

• Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables

Des épreuves nationales 2022 ont été perturbées par des conditions climatiques difficiles, au point de devoir subir des modifications, voire des annulations d'épreuves. Un texte intitulé : « Gestion des problèmes liés aux conditions de course défavorables » avait été approuvé par le comité directeur de la FFA le 9 juin 2012, afin de traiter des situations lorsque ce fut nécessaire.

La commission des compétitions propose de revoir ce document.

S. Vieilledent demande des précisions sur l'origine du contenu et précise que la DTN n'a pas été consultée.

Ce document sera donc proposé au vote lors d'un prochain comité directeur après relecture par la direction technique nationale.

6/ Circuit Randon'Aviron 2023 (annexe 11)

43 randonnées ont été retenues pour figurer dans le circuit "Randon'Aviron 2023". La liste des manifestations sera consultable sur le site internet de la FFA.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCERNE A 43 RANDONNÉES (16 votants) LE LABEL RANDON'AVIRON 2023.

M. Scotton informe que la FFA proposera en fin d'année sa candidature au WOLRD ROWING TOUR 2024 à Paris (randonnée mondiale organisée par la FISA annuellement).

Le comité d'organisation du WOLRD ROWING TOUR est très intéressé par une candidature française.

Un circuit national, qui pourrait suivre le parcours de la cérémonie d'ouverture des JO avec des lieux emblématiques tels que Giverny, Fontainebleau, Provins, est envisagé.

La randonnée de Paris organisée habituellement en septembre serait déplacée en mai pour faire partie de ce World Rowing Tour

C'est une première approche qui continue d'être travaillée avec la commission, Aude Bazinet et Hélène Gigueux.

7/ Dossiers en cours

• Paris 2024

V. Busser précise que la fédération a été sollicitée par le CNOSF concernant la billetterie Aviron pour les JO.

À ce jour, le quota de billets pouvant nous être octroyé est inconnu.

Ces billets sont destinés exclusivement à la FFA pour un usage institutionnel. Aucune revente n'est possible.

Pour les athlètes engagés aux jeux, ils bénéficieront de 2 billets à chaque passage de session du programme des compétitions.

V. Busser invite les membres du comité à s'inscrire sur Club Paris 2024 afin de tenter d'acquérir des billets.

• Club des supporters

Le Club des Supporters 2023 et 2024 sera géré par Mag Aviron.

• CPSF

La fédération a porté la candidature de Guylaine Marchand en qualité de représentante des fédérations paralympiques au Comité Paralympique de Sélection. Cette candidature sera présentée au Conseil d'Administration du CPSF prochainement pour validation.

D'autre part, le Conseil d'administration du 20 octobre 2022 du CPSF a convoqué son Assemblée générale électorale extraordinaire le 22 novembre prochain. Conformément à la révision des statuts du CPSF votée le 22 juin 2022, le Conseil d'administration doit en effet être entièrement renouvelé. Le collège des fédérations parasportives délégataires est représenté par quatre membres, à parité.

Chaque fédération peut présenter un candidat, qui doit être désigné par le comité directeur. Les candidats seront ensuite élus par l'Assemblée générale.

C.Vandenberghe propose de porter la candidature de G. Marchand à un poste d'administratrice au sein du CPSF.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LA CANDIDATURE DE G. MARCHAND AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPSF. (16 votants)

• **Célébration des médaillés 2022**

Il est envisagé d'organiser cette cérémonie lors du championnat Indoor 2023.

8/ Affiliations

• **Affiliation**

Aviron Baie d'Armor (Ligue de Bretagne)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (16 présents) CETTE PROPOSITION.

• **Changement de nom**

Club Nautique Libos-Fumel devient Club Nautique Montayral-Libos-Fumel
Montpont CABL devient Cercle d'Aviron Bresse Louhannaise

9/ Questions diverses

• **Classement des clubs 2022**

Le classement des clubs est paru et est disponible sur le site.

Il est envisagé au cours de la saison 2023 de rendre attractif le classement en le publiant après chaque événement.

• **Bénévoles WRCU19 et Paris 2024**

Une liste de 613 bénévoles a été transmise au COJO pour ces deux événements.

La fédération s'est distinguée à travers un questionnaire complet et ciblé sur les compétences attendues des bénévoles.

• **Validation des courses**

Le comité directeur demande à la commission des arbitres de revoir le protocole de validation des courses lorsqu'il y a une réclamation.

• **Coupe de France**

P. Trichet revient sur le fait que les athlètes olympiques n'ont pas eu l'autorisation de participer à la Coupe de France.

S. Vieilledent précise que les sportifs de haut niveau pouvaient bien participer à la Coupe de France conformément à de la réglementation sportive 2022.

Il a été demandé au groupe OLY de Racice (32 athlètes) de se préserver un maximum pour optimiser leur projet olympique après une très longue saison nationale et internationale.

A.Tixier : au vu des engagés on peut se poser la question de savoir si la Coupe de France présente un intérêt pour les seniors.

P. Trichet demande si les sportifs OLY seront interdits de participer au championnat de France en septembre.

S. Vieilledent précise que tous les 4 ans, dans le cadre de la qualification olympique et paralympique mais aussi pour les bateaux qualifiés l'année des Jeux, les calendriers internationaux et nationaux sont complexes à faire coïncider. Il faudra donc affiner tout au long

de l'année pour permettre de trouver le bon équilibre entre dynamique nationale et internationale.

S. Vieilledent rappelle que le combat est à l'extérieur et que nous devons travailler en équipe pour le bien de nos performances et plus particulièrement quand nous avons les JOP à la maison.

• **Prochaines réunions du comité directeur :**

Le 10 décembre 2022 de 9h à 16h au siège de la FFA.

L'ordre du jour est levé à 16h00.

Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN/DG -